

« Ce marché est assujéti à l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador »

La présente demande de soumissions est annulée dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) pour la prestation des services aux secteurs thatare sous réserve de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 CONTENU CANADIEN	4
1.4 COMPTE RENDU	4
1.5 UTILISATION D'UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES ARRANGEMENTS	6
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE – AVIS	7
2.4 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – AVIS	7
2.5 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	7
2.6 LOIS APPLICABLES	7
2.7 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	8
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS	9
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS	9
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	11
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	11
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	11
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'ARRANGEMENT	12
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	15
6.1 ARRANGEMENT	15
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	15
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	15
6.4 DURÉE DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	16
6.5 RESPONSABLES	16
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	17
6.7 OCCASION DE QUALIFICATION CONTINUE	17
6.8 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	17
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	17
6.10 LOIS APPLICABLES	17
6.11 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6160-210004/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID
o1z009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B. DEMANDE DE SOUMISSIONS	18
6.1 DOCUMENTS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS	18
6.2 PROCESSUS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS	19
C. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	19
6.1 GÉNÉRAL	19
ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX	21
ANNEXE « B » CRITÈRES D'ÉVALUATION	34
ANNEXE « C » PROCESSUS DE PASSATION DE MARCHÉ/FORMAT D'ÉNONCÉ DES TRAVAUX	44
ANNEXE « D » EXIGENCES EN MATIÈRES D'ASSURANCES	46
ANNEXE « E » RAPPORTS D'UTILISATION PÉRIODIQUE	50
ANNEXE « F » INFORMATION REQUISE POUR L'ATTESTATION RELATIVE AU CODE DE CONDUITE	51

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des fournisseurs : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DAMA;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des arrangements : donne aux fournisseurs les instructions pour préparer l'arrangement afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et Méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et
- Partie 6 6A, Arrangement en matière d'approvisionnements, 6B, Demandes de soumissions, et 6C, Clauses du contrat subséquent :
 - 6A, contient l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et les clauses et conditions applicables;
 - 6B, contient les instructions du processus de demande de soumissions dans le cadre d'un (AMA);
 - 6C, contient des renseignements généraux pour les conditions des modèles de contrat uniformisés émis suite à un AMA.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux Annexe A, Énoncé des travaux; Annexe B, Critère d'évaluation; Annexe C, Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms, Annexe D, Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement, Annexe E, Rapports d'utilisation périodique – arrangements en matière d'approvisionnement; Annexe F, Exigences En Matières D'Assurances, Annexe G, Processus De Passation De Marché/format D'Énoncé Des Travaux.

1.2 Sommaire

Pêches et Océans Canada (MPO) a l'intention de conclure un arrangement en matière d'approvisionnement pour la prestation de services scientifiques impliquant des connaissances et du soutien technique pour une large gamme de poissons marins, de pêches, d'invertébrés, d'oiseaux, de mammifères marins et d'habitats dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador. Les projets de recherche individuels seront liés à la surveillance des zones de protection marine (ZPM) existantes ou proposées en vertu de la Loi sur les océans et contribueront aux objectifs et aux stratégies d'ordre plus général du programme des ZPM. S'il vous plaît se référer à l'énoncé des travaux joint en annexe A.

La période pour attribuer des contrats en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement est du date d'émission au 31 mars 2024, avec une option permettant de prolonger l'arrangement en matière

d'approvisionnement pour deux périodes supplémentaires d'un an et au 1er avril et le 1er avril 2024 2025.

La demande de soumissions pour un besoin résultant d'un arrangement en matière d'approvisionnement pourrait accorder une préférence aux produits et(ou) aux services canadiens ou se limiter aux produits et(ou) aux services canadiens.

Livraisons à effectuer en dehors des zones de règlement des revendications territoriales globales - Appels d'offres différents

Tout(e) offre à commandes subséquente / contrat subséquent portera sur des livraisons à effectuer à des endroits situés au Canada, sauf dans une région visée par une entente de revendication territoriale globale (ERTG). Pour les livraisons à effectuer dans des endroits situés dans ces zones, le numéro d'invitation F6160-210004/B s'applique.

Dans l'éventualité où aucune offre à commandes/n'est établie/aucun contrat n'est attribué pour donner suite à l'invitation numéro F6160-210004/B, le Canada se réserve le droit de négocier les livraisons à l'intérieur d'une région visée par une ERTG avec les fournisseurs qui ont été approuvés pour l'émission/l'attribution d'une offre à commandes/d'un contrat dans le cadre de cette Demande d'offre à commandes/Demande de proposition).

Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Le ministère des Pêches et des Océans du Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants :

- l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est de générer des connaissances et une information pour diffusion dans le public.

1.2.3 Le besoin visé par la demande de soumissions de tout arrangement en matière d'approvisionnement subséquent pourrait être assujéti à une préférence pour des biens et/ou des services canadiens ou pourrait être limité aux produits et/ou aux services canadiens.

1.2.4 La présente demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) vise à établir des arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales.

1.2.5 Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux mesures portant sur les Peuples autochtones ou relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires

1.3 Contenu canadien

Un achat dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pourrait être limité aux produits et services canadiens tel qu'il est défini à la clause [A3050T](#).

Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2020-07-01) Définition du contenu canadien

1.4 Compte rendu

Les fournisseurs peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Les fournisseurs devraient en faire la demande au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement dans les 15 jours ouvrables, suivant la

N° de l'invitation - Solicitation No.

F6160-210004/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID

o1z009

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

réception des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Utilisation d'une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur tout arrangement en matière d'approvisionnement attribué dans le cadre de la présente demande de soumissions, reportez-vous à la section 6.12 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les fournisseurs qui présentent un arrangement s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DAMA et acceptent les clauses et les conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement et du ou des contrats subséquents.

Le document [2008](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, sont incorporées par renvoi à la DAMA et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2008](#), Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des arrangements

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Services publics et Approvisionnement Canada
Immeuble John Cabot
10 Barter's Hill, St. John's (T.N) A1C 5T2

ou

Les soumissions électroniques peuvent être envoyées à :

L'adresse de courriel du Module de réception des soumissions à Terre-Neuve-et-Labrador de TPSGC : TPSGC.RARceptionSoumissionsTNL-ARBidReceivingNL.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire – Avis

Les contrats de services attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Par conséquent, la demande de soumissions exigera que vous soumettiez les renseignements qui, dans l'éventualité que vous soyez le soumissionnaire retenu, votre statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension ou ayant reçu un paiement forfaitaire seront requis afin d'être publiés sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive générés conformément à [l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#), du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires.

2.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Avis

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi exige que certains entrepreneurs s'engagent formellement auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Si le présent arrangement en matière d'approvisionnement mène à l'attribution d'un contrat assujéti au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, les modèles de demande de soumissions et de contrats subséquents comprendront des exigences à cet effet. Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

2.5 Demandes de renseignements – demande d'arrangements en matière d'approvisionnement

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les fournisseurs devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DAMA auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au fournisseur de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les fournisseurs. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les fournisseurs.

2.6 Lois applicables

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et tout contrat attribué dans le cadre de l'AMA seront interprétés et régis selon les lois en vigueur, à Terre-Neuve-et-Labrador et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les fournisseurs peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de l'arrangement ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les fournisseurs acceptent les lois applicables indiquées.

2.7 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS

3.1 Instructions pour la préparation des arrangements

Si le fournisseur choisit d'envoyer son arrangement par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2008. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. L'arrangement doit être présenté en sections distinctes comme suit :

Section I : Arrangement technique
Section II : Arrangement financier
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si le fournisseur choisit de transmettre son arrangement sur papier, le Canada demande que l'arrangement soit présenté en sections distinctes, comme suit :

Section I : Arrangement technique (une copies papier)
Section II : Arrangement financier (une copies papier)
Section III : Attestations (une copies papier)
Section IV : Renseignements supplémentaires (une copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le fournisseur fournit simultanément plusieurs copies de son arrangement à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

En raison du caractère de la DAMA, les arrangements transmis par télécopieur ne seront pas acceptés. »

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'arrangement financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'arrangement.

Le Canada demande que les fournisseurs suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur arrangement en format papier.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DAMA.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les fournisseurs devraient :

-
- 1) Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex., ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), Carbon Disclosure Project, etc.)
 - 2) Inclure toutes les certifications environnementales ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (p. ex., Forest Stewardship Council [FSC], ENERGYSTAR, etc.)
 - 3) À moins d'indication contraire, les fournisseurs sont encouragés à soumettre leurs arrangements par voie électronique. Si des copies papier sont nécessaires, les fournisseurs devraient :
 - a. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
 - b. utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Arrangement technique

Dans l'arrangement technique, les fournisseurs devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Arrangement financier

Les fournisseurs doivent présenter l'arrangement financier en conformité avec l'annexe **A**, Base de paiement »).

Section III : Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les arrangements seront évalués par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les arrangements.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

S'il vous plaît se référer à l'annexe B.

4.2 Méthode de sélection

- 4.2.1** Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16)

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les fournisseurs doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) leur soit émis.

Les attestations que les fournisseurs remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera un arrangement non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des arrangements, ou pendant la durée de tout arrangement en matière d'approvisionnement découlant de cette DAMA et tous contrats subséquents.

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du fournisseur. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement, l'arrangement sera déclaré non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'arrangement

Les fournisseurs doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur arrangement.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les fournisseurs doivent présenter avec leur arrangement, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son arrangement ne soit pas rejeté du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec l'arrangement

5.1.2.1. Assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe D. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

5.1.2.2 Indemnisation des accidents du travail - lettre d'attestation

Le soumissionnaire doit avoir un compte en règle auprès de la Commission des accidents du travail de la province ou du territoire concerné.

Le soumissionnaire devra fournir un certificat ou une lettre émis par la Commission des accidents du travail attestant que son compte est en règle, dans les cinq (5) jours suivant la demande de l'autorité contractante. Le défaut de répondre à la demande pourra avoir pour conséquence que la soumission soit jugée non recevable.

5.1.2.3 Statut et disponibilité du personnel

Clause du Guide des CUA [S3005T](#) (2008-12-12) Statut et disponibilité du personnel.

5.1.2.4 Études et expérience

Clause du Guide des CUA [S1010T](#) (2008-12-12) Études et expérience

5.1.2.5 Marchés réservés aux entreprises autochtones

1. Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter [l'Annexe 9.4](#), du *Guide des approvisionnements*.
2. Le fournisseur :
 - i. atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de l'arrangement, les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.
 - ii. convient que tout sous-traitant engagé par lui aux fins du présent arrangement doit respecter les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.
 - iii. convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.
3. Le fournisseur doit cocher la case applicable suivante :
 Le fournisseur est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.
 Le fournisseur est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.
4. Le fournisseur doit cocher la case applicable suivante :
 L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.
 L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.
5. À la demande du Canada, le fournisseur doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. Le fournisseur doit s'assurer que cette preuve soit disponible pour examen par un représentant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra tirer des copies ou des extraits de cette preuve. Le fournisseur fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.
6. En déposant un arrangement, le fournisseur atteste que l'information fournie par le fournisseur pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.

5.1.2.6 Attestation d'un propriétaire/employé - marchés réservés aux entreprises autochtones

À la demande du responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement, le fournisseur doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé(e) autochtone :

1. Je suis _____ (*inscrire « propriétaire » et/ou « employé(e) à temps plein »*) de _____ (*insérer le nom de l'entreprise*) et autochtone, au sens de la définition de [l'Annexe 9.4](#) du *Guide des approvisionnements* intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».
2. Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.

N° de l'invitation - Solicitation No.

F6160-210004/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID

o1z009

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom du propriétaire ou de l'employé(e)

Signature du propriétaire ou de l'employé(e)

Date

5.2 Attestations préalables à l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'arrangement mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'arrangement sera déclaré non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le fournisseur doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son arrangement ne soit pas rejeté du processus d'approvisionnement.

PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

6.1 Arrangement

L'arrangement en matière d'approvisionnement couvre les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux à l'annexe A

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'arrangement en matière d'approvisionnement ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2020](#) (2020-07-01), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante.

6.3.2 Arrangement en matière d'approvisionnement - établissement des rapports

Le fournisseur doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le fournisseur doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « E ».

Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, le fournisseur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable des arrangements en matière d'approvisionnements.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

F6160-210004/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID

o1z009

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les données doivent être présentées dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement

La période pour attribuer des contrats dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement est du date de délivrance au 31 mars 2024.

6.4.1 la prolongation de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Si l'arrangement en matière d'approvisionnement est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux périodes supplémentaires d'un an et au 1er avril et le 1er avril 2024 2025, selon les mêmes conditions précisées dans l'arrangement en matière d'approvisionnement. L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour une période prolongée par le responsable de l'arrangement en matière 15 jours avant la date d'expiration de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Une révision à l'arrangement en matière d'approvisionnement sera émise par le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

6.4.2 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) est d'établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'AMA aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'Arrangement en matière d'approvisionnement.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est :

Rhonda Lacey
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
The John Cabot Building
10, Barter's Hill
Boîte postale 4600
Saint Jean (Terre-Neuve) A1C 5T2

Téléphone: (709) 730-1597

Télécopieur: (709) 772-4603

Courriel: rhonda.lacey@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est responsable de l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu.

6.5.2 Représentant du fournisseur

Nom : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6160-210004/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID
o1z009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Titre : _____
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné est : Pêches et Océans Canada, la Garde côtière canadienne (GCC).

6.7 Occasion de qualification continue

Un avis sera affiché une fois par année par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) pour permettre à de nouveaux fournisseurs de se qualifier. Les fournisseurs préqualifiés, auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement a été émis, ne seront pas tenu de soumettre un nouvel arrangement.

6.8 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de l'arrangement en matière d'approvisionnement;
- b) les conditions générales 2020 (2020-07-01), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services
- c) Annexe A, Éinice des Travaux;
- d) Annexe B, Critères d'évaluation;
- e) Annexe C, Processus De Passation De Marché/format D'Énoncé Des Travaux;
- f) Annexe D, Exigences En Matières D'Assurances;
- g) Annexe E, Rapports D'Utilisation Périodique;
- h) l'arrangement du fournisseur daté du _____ (*insérer la date de l'arrangement*), (*si l'arrangement a été clarifié ou modifié, insérer au moment de l'émission de l'arrangement : « clarifié le _____ » ou « tel que modifié le _____ » (insérer la ou les dates de la ou des clarifications ou modifications s'il y a lieu).*

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par le fournisseur avec son arrangement ou préalablement à l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'AMA et le non-respect constituera un manquement de la part du fournisseur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'AMA et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'AMA.

6.10 Lois applicables

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et tout contrat découlant de l'AMA doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province ou le territoire où les biens et/ou les services doivent être rendus.

6.11 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les contrats individuels pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'arrangement en matière d'approvisionnement à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir les biens et les services dans le cadre de son arrangement en matière d'approvisionnement par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'arrangement en matière d'approvisionnement pourrait être mis de côté par le Canada.

B. DEMANDE DE SOUMISSIONS

6.1 Documents de demande de soumissions

Le Canada utilisera les modèles uniformisés suivants, qui sont disponibles dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat selon la valeur estimative et la complexité du besoin :

- Simple, pour les besoins de faible valeur;
- Complexité moyenne (CM) pour les besoins de complexité moyenne;
- Complexité élevée (CE) pour les besoins de complexité élevée.

Les fournisseurs peuvent demander une copie des modèles uniformisés d'approvisionnement au Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement ou à l'Autorité contractante, selon le cas.

À noter : Les références aux modèles CE, CM et Simple dans les demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement émises par TPSGC ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les versions à jour du modèle et des clauses et conditions seront utilisées au moment de la demande de soumissions.

La demande de soumissions comprendra, au minimum :

- a) une description complète des travaux à exécuter;
- b) [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels; [OU 2004](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins non concurrentiels;

Le paragraphe 3.a) de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées ([insérer 2003 ou 2004, selon le cas](#)) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète

des noms, tel qu'exigé en vertu de la *Politique d'inadmissibilité et de suspension*. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms. »

- c) les instructions pour la préparation des soumissions;
- d) les instructions sur la présentation des soumissions (l'adresse pour la présentation des soumissions, la date et l'heure de clôture);
- e) les procédures d'évaluation et la méthode de sélection;
- f) les attestations;
 - **Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Avis**
 - **A3005T, A3010T** du Guide des CCUA pour les besoins portant sur des services, lorsque des individus bien précis seront proposés pour l'exécution des travaux;
 - **Dispositions relatives à l'intégrité -déclaration de condamnation à une infraction;**
- g) les conditions du contrat subséquent.

6.2 Processus de demande de soumissions

- 6.2.1 Des demandes de soumissions seront émises aux fournisseurs auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) a été émis, pour des besoins spécifiques dans le cadre de l'AMA.
- 6.2.2 La demande de soumissions sera envoyée directement aux fournisseurs.

C. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Général

Les conditions de tout contrat attribué dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement seront en conformité avec les clauses du contrat subséquent faisant partie de la demande de soumissions.

Pour tout contrat attribué en utilisant le modèle :

- a) Simple (pour les besoins de faible valeur), les conditions générales **2029** s'appliqueront au contrat subséquent;
- b) CM (pour les besoins de complexité moyenne), les conditions générales **2010C** s'appliqueront au contrat subséquent;
- c) CE (pour les besoins de complexité élevée), les conditions générales **2035** s'appliqueront au contrat subséquent.

Les modèles ci-dessus sont disponibles dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Une copie des modèles peut être fournie sur demande, en communiquant avec la Division de l'intégration de la politique stratégique par

N° de l'invitation - Solicitation No.

F6160-210004/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID

o1z009

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

courriel à l'adresse suivante : TPSGC.Outilsdapprovisionnement-ProcurementTools.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

À noter : Les références aux modèles CE, CM et Simple dans les demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement émises par TPSGC ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les versions à jour du modèle et des clauses et conditions seront utilisées au moment de la demande de soumissions.

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Arrangement en matière d'approvisionnement pour les activités de conservation marine dans la Région de Terre-Neuve et du Labrador pour le programme de planification et de conservation marine de Pêches et Océans Canada

CONTEXTE

Le programme de Pêches et Océans Canada (MPO) en matière de planification et de conservation marines (PCM) a l'intention de conclure un arrangement en matière d'approvisionnement pour la prestation de services scientifiques impliquant des connaissances et du soutien technique pour une large gamme de poissons marins, de pêches, d'invertébrés, d'oiseaux, de mammifères marins et d'habitats dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador. Les projets individuels seront liés à la surveillance des zones de conservation actuelles ou proposées, telles que les zones de protection marine (ZPM) et les refuges marins, et contribueront aux priorités plus générales du programme de PCM.

L'objectif global est de gérer et de surveiller efficacement les zones protégées actuelles et proposées, et d'entreprendre des activités de conservation dans la Région du MPO de Terre-Neuve-et-Labrador, qui peuvent inclure : les ZPM de la *Loi sur les océans*, les refuges marins de la *Loi sur les pêches*, les zones d'intérêt (ZI) ou toute autre zone dont le potentiel de conservation fait l'objet d'une étude. En outre, les projets peuvent également soutenir d'autres programmes de PCM, tels que la qualité du milieu marin, la planification spatiale marine (PSM), l'Inventaire des ressources côtières axé sur les collectivités et l'initiative sur les opportunités de conservation des communautés côtières.

En 2021, le gouvernement du Canada a annoncé que le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires avaient élaboré de nouvelles cibles et de nouveaux objectifs nationaux pour la biodiversité, pour 2025 et 2030. L'objectif 1 du Canada pour la biodiversité prévoit de porter à 25 % le taux de conservation des océans du Canada d'ici 2025 et de le porter à 30 % d'ici 2030. Le gouvernement du Canada a été en mesure de passer d'une protection de moins de 1 % des milieux marins et côtiers en décembre 2015, à 13,8 % en 2020. Le MPO désigne généralement ces objectifs « objectifs de conservation marine » (OCM). Les zones protégées comprennent celles créées en vertu de divers outils législatifs fédéraux (p. ex. *Loi sur les océans*, *Loi sur les pêches*), ainsi que les parties marines des parcs nationaux et provinciaux. En outre, dans le Budget 2021, le gouvernement du Canada a effectué un investissement historique pour protéger la santé de nos océans, y compris un financement sur cinq ans pour atteindre des objectifs ambitieux de conservation marine. Le gouvernement du Canada fera progresser la gestion efficace des ZPM et des refuges marins pour s'assurer qu'il atteigne ses objectifs de conservation, continuera la création de nouvelles zones pour atteindre l'objectif de 25 % d'ici 2025, et favorisera la conservation marine dans le contexte plus large de la planification spatiale marine et de la Stratégie de l'économie bleue du Canada.

ZONES GÉOGRAPHIQUES

En ce qui concerne les activités de conservation marine, la zone comprend toutes les eaux de la Région de Terre-Neuve-et-Labrador du MPO (figure 1).

À l'heure actuelle, le programme de ZPM de la Région de Terre-Neuve-et-Labrador du MPO comprend trois ZPM désignées en vertu de la *Loi sur les océans* (Eastport, baie Gilbert et chenal Laurentien). Le programme de ZPM comprend également des refuges marins établis en vertu de la *Loi sur les pêches*

(bassin Hatton, enselement Hopedale, chenal Hawke, fosse de l'île Funk, talus nord-est de Terre-Neuve et fermeture pour la conservation des coraux de la division 30).

Des prélèvements d'échantillons sur le terrain pourraient être effectués dans les eaux côtières, semi-hauturières et hauturières de Terre-Neuve-et-Labrador par des navires appropriés ou d'autres moyens, au besoin, dans le cadre de contrats spécifiques en lien avec les initiatives de PCM.

Les zones suivantes seront délimitées aux fins du présent arrangement en matière d'approvisionnement :

Zones de protection marines		
Baie Gilbert	Eastport	Chenal Laurentien
Refuges marins		
Bassin Hatton	Enselement Hopedale	Chenal Hawke
Fosse de l'île Funk	Talus nord-est de Terre-Neuve	Fermeture pour la conservation des coraux de la division 30
Autres zones côtières, semi-hauturières et hauturières de Terre-Neuve		
Sud de Terre-Neuve	Divisions 4R, 4Vs, 4Vn de l'OPANO	Côte nord-est de Terre-Neuve
Baie de Fortune	Baie Placentia	Baie de Bonavista
Autres zones côtières, semi-hauturières et hauturières du Labrador		
Sud du Labrador	Côte du Labrador – Centre	Nord du Labrador
Activités terrestres		
Laboratoire		

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE PLANIFICATION ET DE CONSERVATION MARINES

La Région de Terre-Neuve-et-Labrador du MPO compte deux ZPM et une ZI (figure 1). La ZPM d'Eastport est une petite zone de 2,1 km²; son objectif de conservation est de conserver et de protéger la population locale de homards. La ZPM de la baie Gilbert est une zone plus étendue, c'est-à-dire de 60 km², avec un objectif de conservation qui est de conserver et de protéger une espèce unique de morue franche. La ZI du chenal Laurentien a une superficie d'environ 11 579 km² avec l'objectif global de conserver la biodiversité avec des objectifs de conservation mettant l'accent sur la protection d'espèces clés (dont les coraux et les pennatules, la maraîche, l'aiguillat noir, la raie, le loup à tête large et la tortue luth) et leurs habitats, la protection de la structure et de la fonction de l'écosystème en effectuant des recherches scientifiques. Il existe des exigences réglementaires pour démontrer l'efficacité des ZPM à atteindre les buts et objectifs de conservation marine, et la recherche et la surveillance aideront le MPO à comprendre et à protéger ces espèces. En plus de la surveillance des ZPM, le programme de PCM peut

également surveiller les refuges marins créés en vertu de la *Loi sur les pêches*, ou mener d'autres études à leur sujet. Les refuges marins sont un type d'« autres mesures efficaces de conservation par zone » (AMCEZ) et font partie de la stratégie du gouvernement du Canada pour atteindre les OCM. Six grands refuges marins hauturiers ont été établis dans la Région de Terre-Neuve-et-Labrador, pour un total de 100 000 km² de zone de conservation. Quatre de ces refuges marins sont fermés à la pêche par contact avec le fond pour protéger les communautés benthiques sensibles de coraux et d'éponges (bassin Hatton, ensellement Hopedale, talus nord-est de Terre-Neuve, et fermeture de la zone de protection des coraux de la division 3O) et deux refuges marins sont fermés pour protéger la morue de l'Atlantique et son habitat benthique (chenal Hawke et fosse de l'île Funk).

L'initiative sur la qualité du milieu marin, en vertu du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada, cherche à comprendre et à réduire les répercussions des bruits sous-marins, entre autres facteurs de stress, sur les mammifères marins et le milieu marin. Dans la Région de Terre-Neuve-et-Labrador, la recherche se concentre sur la détermination des niveaux actuels de bruit sous-marin ambiant dans la baie Placentia et d'autres zones de la province. La surveillance et la recherche se pencheront plus précisément sur les projets conçus pour améliorer notre compréhension et élaborer d'éventuelles mesures d'atténuation afin d'évaluer les effets du bruit sur les mammifères marins. Le programme du MPO sur la PCM dirige l'initiative de PSM pour le gouvernement du Canada, en coordination avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des organisations autochtones et des intervenants du milieu marin. La PSM est un processus qui réunira les régulateurs afin de mieux gérer les activités océaniques pour atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux. Dans le cadre de ce processus, un atlas marin sera élaboré pour garantir un accès ouvert et transparent aux données géospatiales afin d'aider à la prise de décision et à l'identification des zones propices aux activités marines ou au développement, et d'autres zones à éviter ou nécessitant une protection spéciale.

De 1997 à 2007, le programme de PCM de la Région de Terre-Neuve-et-Labrador a élaboré une grande base de données sur les connaissances écologiques traditionnelles (CET), une base de données connue sous le nom d'Inventaire des ressources côtières axé sur les collectivités. Il s'agit de renseignements anecdotiques collectés de manière systématique par l'intermédiaire d'entretiens avec des pêcheurs locaux, d'autres membres de la communauté et d'autres parties intéressées, et dont les résultats sont intégrés dans une base de données géographique numérique. La base de données actuelle couvre l'ensemble du littoral de la Région de Terre-Neuve-et-Labrador du MPO et comprend les thèmes suivants : poissons de fond, poissons pélagiques, mollusques et crustacés, mammifères marins, plantes aquatiques et oiseaux. En 2020, un projet pilote a débuté pour évaluer la nécessité et la faisabilité de mettre à jour cette base de données.

L'Initiative sur les opportunités de conservation des communautés côtières est un outil utilisé dans la Région de Terre-Neuve-et-Labrador. Le principe de cette initiative nouvelle et unique est de recueillir des données de référence dans les zones côtières où les données sont insuffisantes, de lancer le débat sur la conservation, de mobiliser les résidents, les habitants et les intervenants, puis de déterminer les priorités de la communauté en ce qui concerne l'océan à proximité de leur lieu de vie et de travail. L'objectif à long terme de l'initiative sur les opportunités de conservation des communautés côtières est de collaborer avec les communautés afin de définir les ZPM qui soutiendraient l'engagement du gouvernement fédéral de protéger 25 % des zones côtières et marines d'ici 2025, et son objectif ultérieur de protéger 30 % des eaux canadiennes d'ici 2030. En 2021, le programme de la PCM continuera de favoriser un dialogue accru au sein de ces communautés côtières et d'explorer comment elles souhaitent défendre les politiques et les protections pour les populations, leurs moyens de subsistance, l'océan et les ressources marines côtières.

TYPES DE TRAVAUX

Le programme du MPO en matière de PCM dans la Région de Terre-Neuve-et-Labrador peut avoir besoin de services scientifiques ou techniques dans le cadre du présent arrangement en matière d'approvisionnement pour les catégories de travaux suivantes :

Collecte et traitement de données à l'appui de la surveillance ou de la recherche associée aux objectifs du programme de PCM

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Journaux de bord
- b) Échantillonnage en mer
- c) Études d'étiquettes
- d) Études de fécondité et de dérive larvaire
- e) Cartographie de l'habitat
- f) Collecte et analyse génétique d'échantillons de nageoires
- g) Identification, atténuation ou surveillance d'espèces aquatiques envahissantes
- h) Déploiement et entretien d'équipement scientifique en milieu marin
- i) Échantillonnage sur le terrain pour les recherches et la surveillance dans les ZPM
- j) Échantillonnage et analyse des sédiments et de l'eau

Collecte, traitement ou analyse d'échantillons biologiques

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Poissons et invertébrés (tous les stades biologiques)
- b) Plancton
- c) Mammifères marins
- d) Reptiles marins
- e) Oiseaux de mer
- f) Isotopes
- g) Plantes marines
- h) Coraux et éponges
- i) Espèces de l'endofaune
- j) Otolithes et entailles de nageoires
- k) Écailles
- l) Tissus
- m) Sang

Recherche en matière d'écologie, de biodiversité, d'environnement ou de taxonomie, ou autres services d'information connexes

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Contribution aux bases de données biologiques ou contrôle de la qualité des bases
- b) Études sur la biodiversité ou l'habitat, études environnementales ou écologiques, surveillance et collecte, évaluation et analyse d'échantillons

Collecte, traitement ou analyse de photos ou de vidéos

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Traitement des photos ou des vidéos prises à l'aide d'un drone
- b) Systèmes de caméra en eau profonde
- c) Véhicule sous-marin automatisé
- d) Véhicule sous-marin téléguidé
- e) Systèmes de caméra lestée
- f) Photo ou vidéo de plongée sous-marine

Collecte, traitement ou analyse de données océanographiques et environnementales sur la qualité de l'eau

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Température
- b) Salinité
- c) Couverture de glace
- d) Bathymétrie
- e) Rétrodiffusion radar
- f) Sonar multifaisceaux
- g) Sonar à balayage latéral
- h) Sondage de sédiments
- i) LIDAR
- j) Vérification sur le terrain
- k) Profileurs de courant
- l) Amarrage
- m) Planeurs
- n) pH
- o) Acidification
- p) ADNe
- q) Nutriments
- r) Chlorophylle
- s) Azote et carbone organique en particules
- t) Échantillonnage des sédiments et de l'eau
- u) Imagerie satellite

Collecte, traitement ou analyse de données d'étiquettes internes ou externes d'espèces marines

La fabrication ou la fourniture d'étiquettes internes ou externes détaillées ci-après pour les poissons marins, les crustacés, les mammifères marins et les reptiles marins; l'installation inoffensive et efficace des étiquettes sur les poissons et autres espèces marines. Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Étiquettes acoustiques **internes**
- b) Étiquettes externes de nageoire pour poissons marins
- c) Étiquettes-rubans à deux extrémités en polyéthylène
- d) Étiquettes externes de nageoire dorsale
- e) Étiquettes satellites d'archivage
- f) Étiquettes à transpondeur passif intégré

Installation, récupération et entretien des récepteurs et des enregistreurs acoustiques utilisés pour obtenir des données acoustiques sous-marines et océanographiques, et enregistrement et collecte des données

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Installation, récupération, entretien ou réparation d'amarrages de systèmes AURAL [Autonomous Underwater Recorders for Active Listening] ou AMAR [enregistreurs acoustiques multicanaux autonomes], ou collecte et traitement des données

Déploiement, exploitation, récupération, entretien de véhicules sous-marins sans pilote pour la prise de photos et de vidéos dans les aires marines, et collecte et enregistrement de données

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Déploiement, exploitation, récupération, entretien de véhicules sous-marins sans équipage pour la prise de photos et de vidéos dans les aires marines (tels que véhicule sous-marin téléguidé, véhicule sous-marin autonome, caméra lestée), ainsi que collecte et traitement de données

Sciences de l'information géographique

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Scripts
- b) Statistiques
- c) Cartographie
- d) Gestion de bases de données
- e) Analyse spatiale ou temporelle
- f) Développement d'applications Web
- g) Collecte de données sur le terrain
- h) Télédétection

Évaluations scientifiques spécialisées

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Experts en la matière (biodiversité benthique, travaux génétiques, etc.)
- b) Expérience de travail avec les ensembles de données issus des relevés des navires de recherche du MPO
- c) Expertise concernant l'analyse des extrants issus de la collecte des données océanographiques, multifaisceaux et de rétrodiffusion, entre autres (produits à valeur ajoutée provenant des schémas de classes et des cartes d'habitat, etc.)
- d) Expérience de l'élaboration d'un aperçu biophysique, d'un aperçu socio-économique ou de rapports d'évaluation des risques aux fins de planification spatiale marine
- e) Expérience de l'identification et de la classification de coraux et d'éponges à partir de photos ou de vidéos
- f) Expérience de la détection et de l'identification de mammifères marins à partir d'enregistrements acoustiques

Travail sur le terrain

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Échantillonnage, traitement et consignation de données sur des spécimens biotiques et abiotiques à bord de navires
- b) Mise à l'essai et à l'épreuve de diverses formes d'équipement naval embarqués
- c) Échantillonnage, traitement et consignation de données océanographiques
- d) Échantillonnage, traitement et consignation de données photo ou vidéo sur des spécimens biotiques ou abiotiques
- e) Logistique de la mise en place ou de la récupération de l'équipement scientifique
- f) Choix du site, installation, surveillance et démantèlement des systèmes de gestion des déchets marins et terrestres
- g) L'identification des plages collectrices de débris marins sur le littoral Gestion et mise en œuvre ultérieures des activités de nettoyage, et communication des résultats liés aux débris
- h) Récupération d'engins de pêche perdus ou abandonnés (engins fantômes)

Équipement

L'équipement peut inclure la propriété, les exploitations privées et l'accès à l'équipement. Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Équipement scientifique à déployer sur le terrain
- b) Engins de pêche
- c) Matériel d'imagerie
- d) Matériel de laboratoire

e) Équipement océanographique

Disponibilité des navires

Ce travail peut impliquer la mise à disposition de navires pour des activités de surveillance dans des zones côtières, semi-hauturières et hauturières. Les caractéristiques des navires, notamment la taille, l'autonomie, la capacité et les installations d'hébergement, ainsi que les plateformes et l'équipement, seront utilisées pour déterminer comment les navires peuvent être en mesure de mener à bien les activités de surveillance. Le soumissionnaire doit posséder un navire ou avoir accès à un navire en apte à prendre la mer.

Collecte de connaissances autochtones sur le milieu marin

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Expérience de la réalisation d'entretiens avec des informateurs-clés pour collecter des connaissances autochtones sur le milieu marin de Terre-Neuve-et-Labrador
- b) Expérience avec les techniques de cartographie participative afin de collecter les composantes écologiques et biologiques importantes pour les Autochtones sur un environnement
- c) Traitement des connaissances, numérisation de l'information, développement et gestion de bases de données
- d) Production de rapports, publication des données ou création de produits cartographiques à l'aide de l'information recueillie lors d'entretiens avec des informateurs-clés

Publication

Des publications peuvent être fournies à titre d'exemples d'expertise en la matière. Ce travail peut aussi donner la possibilité de publier des articles dans les revues scientifiques examinées par les pairs sur les projets de conservation marine à Terre-Neuve-et-Labrador.

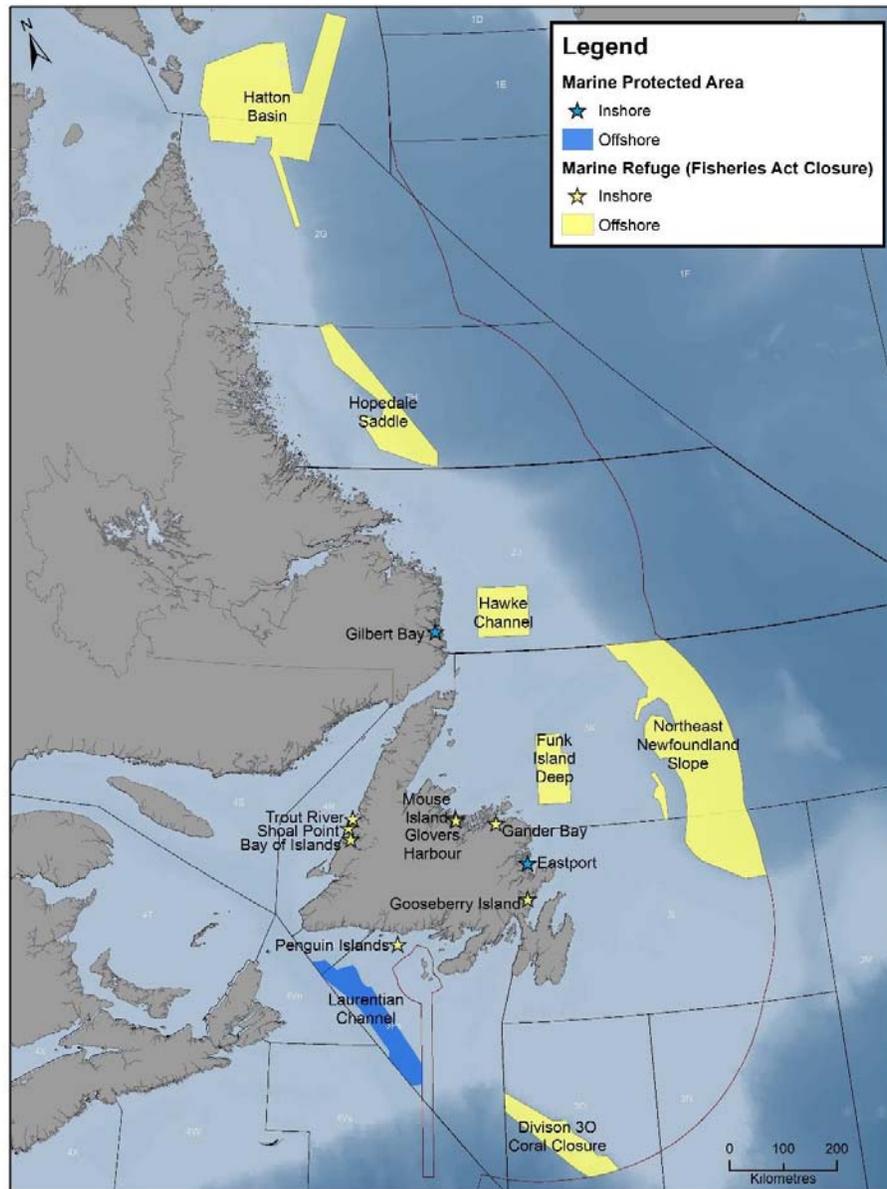
Sensibilisation et éducation du public

Les travaux comprennent, entre autres, ce qui suit :

- a) Élaboration de produits (p. ex. affichage, matériel de communication)
- b) Développement de produits multimédias (p. ex. photos ou vidéos professionnelles, médias sur le Web)
- c) Animation, consultation et organisation en lien avec des événements publics axés sur le milieu marin
- d) **Organisation ou prestation d'expériences d'écotourisme dans le milieu marin**

EXIGENCES ET PRODUITS LIVRABLES

La description détaillée des produits livrables sera précisée pour chaque projet individuel. Les projets peuvent varier de la collecte de spécimens ou d'échantillons à des projets de recherche à phases multiples impliquant de grands ensembles de données, le traitement de données, le dessin de cartes et la rédaction de rapports détaillés.



Legend	Légende
Marine Protected Area	Zone de protection marine
Inshore	Zone côtière
Offshore	Zone hauturière
Marine Refuge (Fisheries Act Closure)	Refuge marin (fermeture en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>)
Hatton Bassin	Bassin Hatton
Hopedale Saddle	Ensellement Hopedale
Gilbert Bay	Baie Gilbert

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6160-210004/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID
o1z009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Hawke Channel	Chenal Hawke
Trout River	Rivière Trout
Shoal Point	Pointe Shoal
Bay of Islands	Baie des Îles
Mouse Island	Île Mouse
Glovers Harbour	Glovers Harbour
Gander Bay	Baie de Gander
Funk Island Deep	Fosse de l'île Funk
Northeast Newfoundland Slope	Talus nord-est de Terre-Neuve
Eastport	Eastport
Gooseberry Island	Île Gooseberry
Penguin Islands	Îles Penguins
Laurentian Channel	Chenal Laurentien
Division 30	Fermeture pour la conservation des coraux dans la division 30
Coral Closure	

Figure 1. Mesures actuelles de conservation marine dans la Région de Terre-Neuve-et-Labrador du MPO

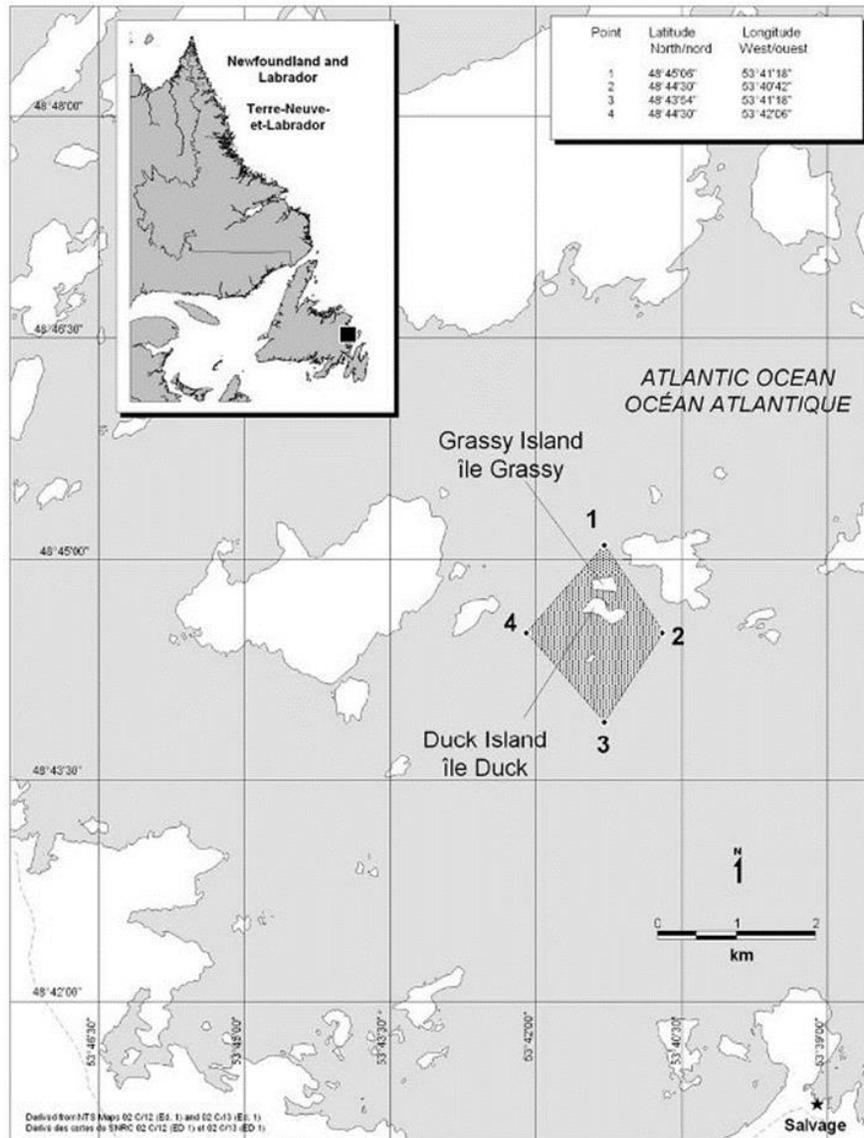


Figure 2a. Zone de protection marine d'Eastport – île Duck

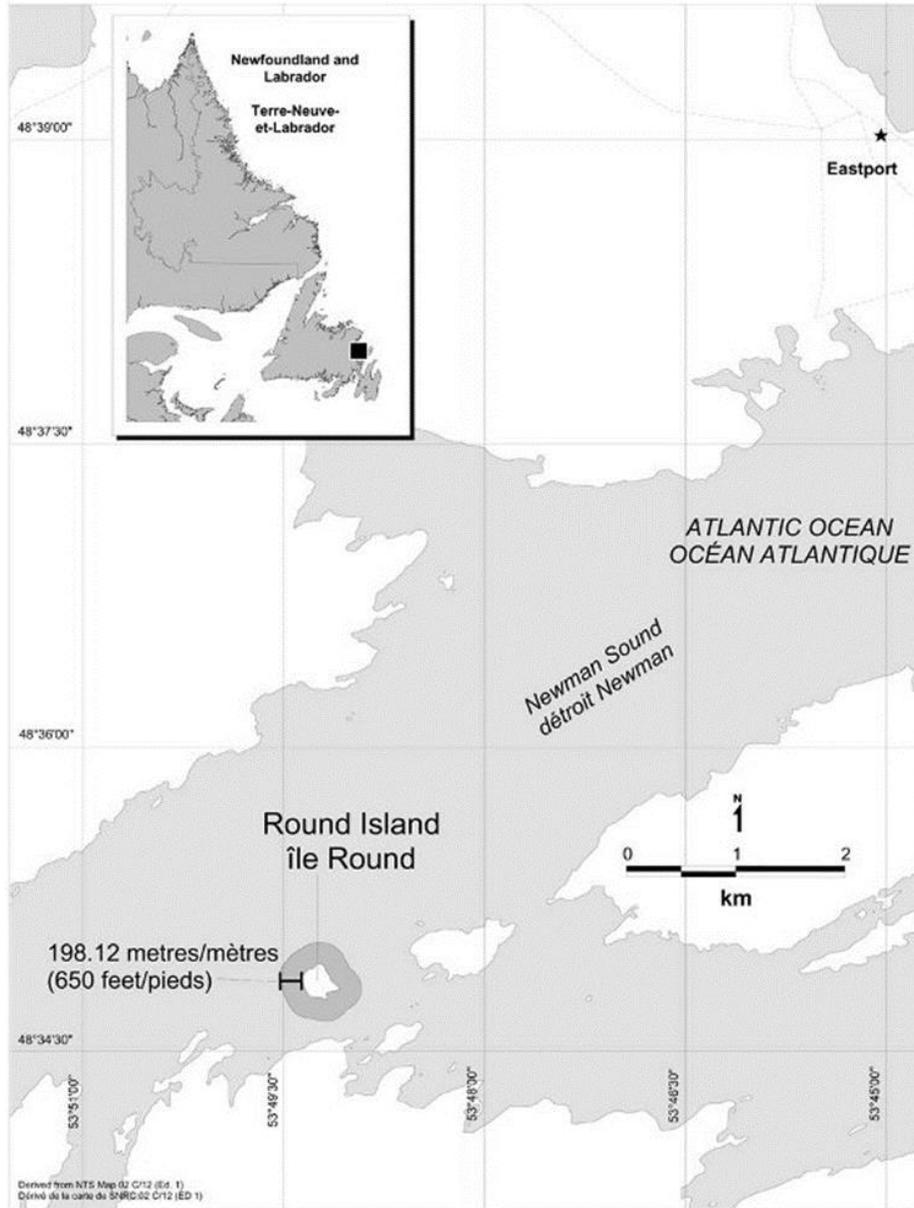


Figure 2b. Zone de protection marine d'Eastport – île Round

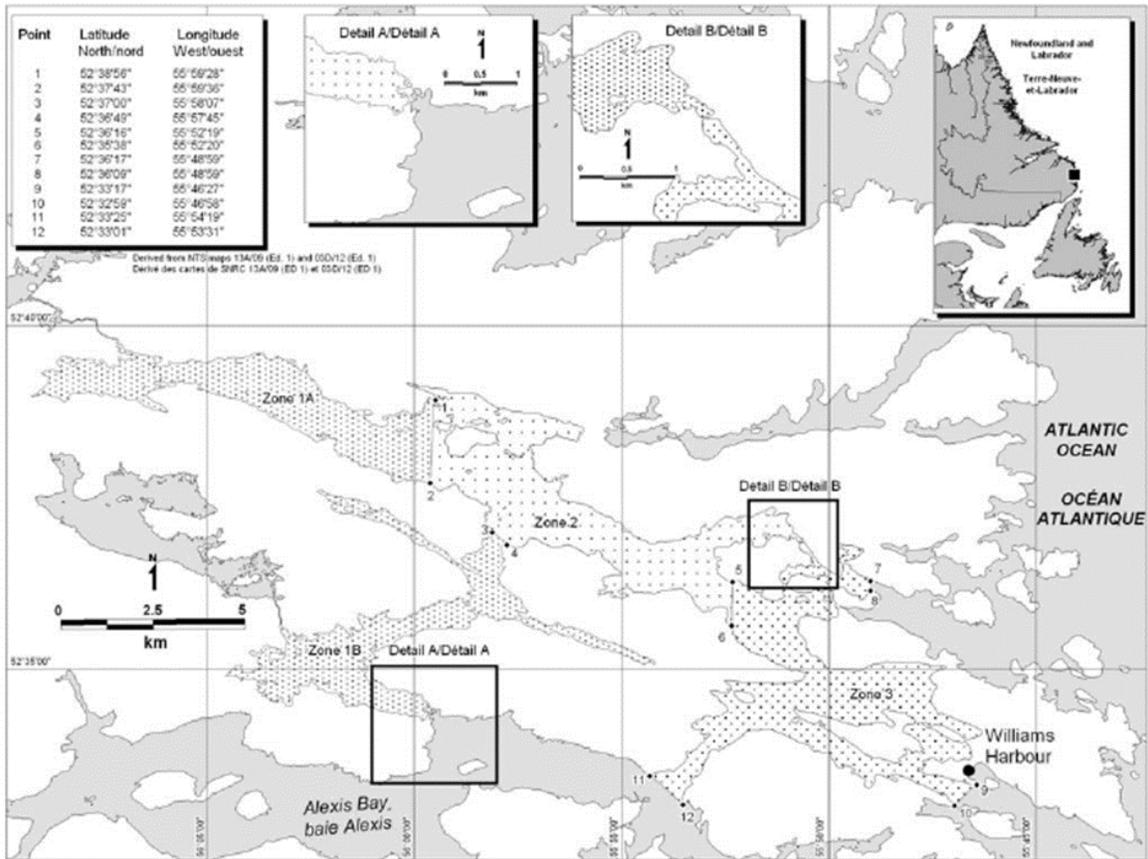


Figure 3. Zone de protection marine de la baie Gilbert

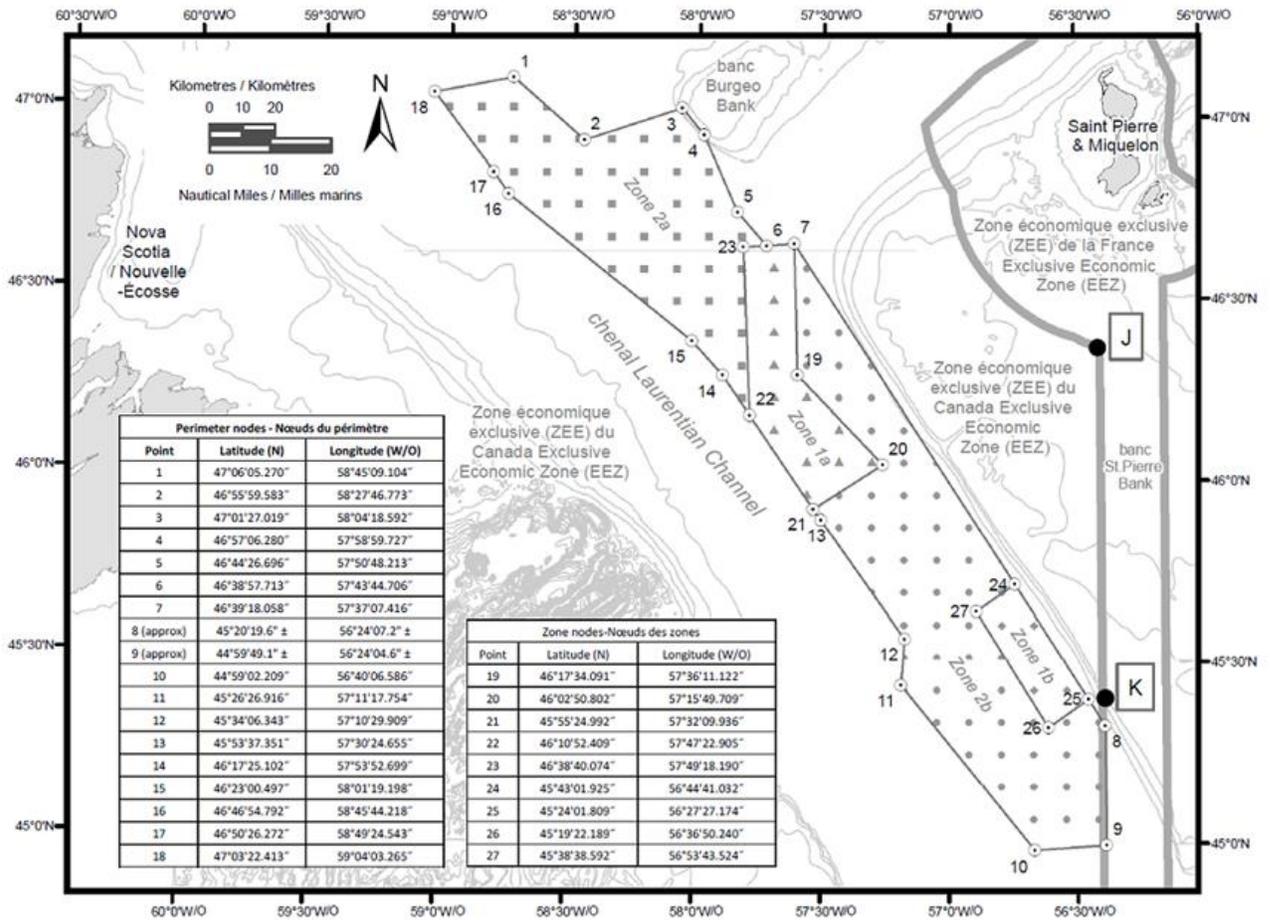


Figure 4. Zone de protection marine du chenal Laurentien

ANNEXE « B »

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Arrangement en matière d'approvisionnement pour les activités de conservation marine dans la Région de Terre-Neuve et du Labrador pour le programme de planification et de conservation marine de Pêches et Océans Canada

INSTRUCTIONS

Le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'il répond à au moins un des 12 critères techniques obligatoires suivants pour être retenu. Le soumissionnaire doit fournir des détails et des exemples appropriés ainsi que la documentation connexe pour tous les critères visés; les soumissions qui ne respectent pas ces exigences seront considérées comme non conformes et ne seront pas évaluées.

Le soumissionnaire doit remplir la liste de contrôle *Critères d'évaluation – Critères obligatoires* ci-après en sélectionnant les critères qui s'appliquent à son expérience pertinente. Le soumissionnaire doit joindre un CV d'entreprise qui définit les projets ou l'expérience du personnel et qui détaille l'expérience pertinente aux critères appropriés. Le soumissionnaire doit également inclure des copies de certifications, d'accréditations, d'assurances ou d'autres documents pertinents à l'appui de son offre. Le soumissionnaire doit inclure des liens vers des rapports ou des publications lorsque cela est demandé.

Pour chaque critère, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a une expérience récente et appréciable dans cette catégorie. L'expérience doit être clairement définie dans le CV pour chaque catégorie applicable. Par expérience récente, on entend l'expérience acquise depuis des sept (7) dernières années. Par expérience appréciable, on entend une expérience d'un minimum de deux projets majeurs.

Enfin, le soumissionnaire doit indiquer les zones géographiques dans lesquelles il peut effectuer les travaux en sélectionnant les options appropriées dans le tableau *Zones géographiques*.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

Critère 1 : Collecte de données (biologiques, écologiques et biophysiques)

Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

A. Collecte d'échantillons biologiques

<input type="checkbox"/> Plancton	<input type="checkbox"/> Poissons et invertébrés	<input type="checkbox"/> Mammifères marins
<input type="checkbox"/> Reptiles marins	<input type="checkbox"/> Oiseaux de mer	<input type="checkbox"/> Isotopes
<input type="checkbox"/> Plantes marines	<input type="checkbox"/> Coraux et éponges	<input type="checkbox"/> Espèces de l'endofaune
<input type="checkbox"/> Otolithes et entailles de nageoires	<input type="checkbox"/> Écailles	<input type="checkbox"/> Tissus
<input type="checkbox"/> Sang		
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :		

--

B. Recherche en matière d'écologie, de biodiversité, d'environnement ou de taxonomie, ou autres services d'information connexes

<input type="checkbox"/> Contribution aux bases de données biologiques ou contrôle de la qualité des bases de données
<input type="checkbox"/> Études sur la biodiversité ou l'habitat, études environnementales ou écologiques, surveillance et collecte, évaluation et analyse d'échantillons
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :

C. Collecte de photos ou de vidéos

Collecte de photos ou de vidéos pour l'identification d'espèces marines, l'estimation de l'abondance ou de la répartition d'espèces marines, ou pour la cartographie des fonds marins.

<input type="checkbox"/> Traitement des photos ou des vidéos prises à l'aide d'un drone
<input type="checkbox"/> Véhicule sous-marin téléguidé
<input type="checkbox"/> Véhicule sous-marin autonome
<input type="checkbox"/> Séquences prises à l'aide d'un système de caméra lestée
<input type="checkbox"/> Plongée autonome
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :

D. Collecte de données océanographiques ou physiques

<input type="checkbox"/> Température	<input type="checkbox"/> Salinité	<input type="checkbox"/> Couverture de glace
<input type="checkbox"/> Bathymétrie	<input type="checkbox"/> Rétrodiffusion radar	<input type="checkbox"/> Sonar multifaisceaux
<input type="checkbox"/> Sonar à balayage latéral	<input type="checkbox"/> LIDAR	<input type="checkbox"/> Sondeur de sédiments
<input type="checkbox"/> Données observées sur le terrain	<input type="checkbox"/> Profileurs de courant	<input type="checkbox"/> Amarrage
<input type="checkbox"/> Planeurs	<input type="checkbox"/> pH	<input type="checkbox"/> Acidification
<input type="checkbox"/> ADNe	<input type="checkbox"/> Nutriments	<input type="checkbox"/> Chlorophylle

<input type="checkbox"/> Azote et carbone organique en particules	<input type="checkbox"/> Échantillonnage des sédiments et de l'eau	<input type="checkbox"/> Imagerie satellite
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :		

E. Collecte des données sur les étiquettes internes ou externes pour les espèces marines

La fabrication ou la fourniture d'étiquettes internes ou externes détaillées ci-après pour les poissons marins, les crustacés, les mammifères marins et les reptiles marins; l'installation inoffensive et efficace des étiquettes sur les poissons et autres espèces marines.

<input type="checkbox"/> Étiquettes acoustiques internes
<input type="checkbox"/> Étiquettes externes de nageoire pour poissons marins
<input type="checkbox"/> Étiquettes-rubans à deux extrémités en polyéthylène
<input type="checkbox"/> Étiquettes externes de nageoire dorsale
<input type="checkbox"/> Étiquettes satellites d'archivage
<input type="checkbox"/> Étiquettes à transpondeur passif intégré
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :

Critère 2 : Traitement et analyse des données

Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

A. Traitement des échantillons biologiques

<input type="checkbox"/> Plancton	<input type="checkbox"/> Poissons et invertébrés	<input type="checkbox"/> Mammifères marins
<input type="checkbox"/> Reptiles marins	<input type="checkbox"/> Oiseaux de mer	<input type="checkbox"/> Isotopes
<input type="checkbox"/> Plantes marines	<input type="checkbox"/> Coraux et éponges	<input type="checkbox"/> Espèces de l'endofaune
<input type="checkbox"/> Otolithes et entailles de nageoires	<input type="checkbox"/> Écailles	<input type="checkbox"/> Tissus
<input type="checkbox"/> Sang	<input type="checkbox"/> Caractéristiques du cycle vital	<input type="checkbox"/> ADN
<input type="checkbox"/> Méristique	<input type="checkbox"/> Dissection	<input type="checkbox"/> Nécropsie
<input type="checkbox"/> Travail au microscope	<input type="checkbox"/> Analyse de l'eau	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :		

--

B. Analyse écologique, environnementale, taxonomique ou de la biodiversité

C. Traitement et analyse des photos et des vidéos

Identification des espèces marines, estimations de l'abondance, répartition des espèces marines à partir de photos ou de vidéos. Traitement des photos ou des vidéos pour cartographier le plancher océanique.

<input type="checkbox"/> Traitement des photos ou des vidéos prises à l'aide d'un drone
<input type="checkbox"/> Véhicule sous-marin téléguidé
<input type="checkbox"/> Véhicule sous-marin autonome
<input type="checkbox"/> Séquences prises à l'aide d'un système de caméra lestée
<input type="checkbox"/> Plongée autonome
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :

D. Traitement et analyse des données océanographiques

<input type="checkbox"/> Température	<input type="checkbox"/> Salinité	<input type="checkbox"/> Couverture de glace
<input type="checkbox"/> Bathymétrie	<input type="checkbox"/> Rétrodiffusion	<input type="checkbox"/> Sonar multifaisceaux
<input type="checkbox"/> Sonar à balayage latéral	<input type="checkbox"/> LIDAR	<input type="checkbox"/> Sondeur de sédiments
<input type="checkbox"/> Des données observées sur le terrain	<input type="checkbox"/> Profileurs de courant	<input type="checkbox"/> Amarrage
<input type="checkbox"/> Planeurs	<input type="checkbox"/> pH	<input type="checkbox"/> Acidification
<input type="checkbox"/> ADNe	<input type="checkbox"/> Nutriments	<input type="checkbox"/> Chlorophylle
<input type="checkbox"/> Azote et carbone organique en particules	<input type="checkbox"/> Échantillonnage des sédiments et de l'eau	<input type="checkbox"/> Imagerie satellite
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :		

E. Traitement et analyse des données provenant des étiquettes

Le téléchargement ou le traitement efficace de données provenant d'étiquettes internes ou externes ou de récepteurs hydroacoustiques détaillé ci-après pour les poissons marins, les crustacés, les mammifères marins et les reptiles marins.

<input type="checkbox"/> Étiquettes acoustiques internes
<input type="checkbox"/> Étiquettes externes de nageoire pour poissons marins

<input type="checkbox"/> Étiquettes-rubans à deux extrémités en polyéthylène
<input type="checkbox"/> Étiquettes externes de nageoire dorsale
<input type="checkbox"/> Étiquettes satellites d'archivage
<input type="checkbox"/> Étiquettes à transpondeur passif intégré
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :

Critère 3 : Système AURAL (Autonomous Underwater Recorders for Active Listening) ou AMAR (Autonomous Multichannel Acoustic Recorder) et autres équipements acoustiques

<input type="checkbox"/> Installation ou récupération
<input type="checkbox"/> Entretien
<input type="checkbox"/> Utilisation
<input type="checkbox"/> Téléchargement de données
<input type="checkbox"/> Traitement ou analyse des enregistrements
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :

Critère 4 : VTG (véhicule sous-marin téléguidé), VSMA (véhicule sous-marin autonome), caméras lestées, et autres équipements visuels

<input type="checkbox"/> Déploiement ou récupération
<input type="checkbox"/> Entretien
<input type="checkbox"/> Utilisation
<input type="checkbox"/> Téléchargement de données
<input type="checkbox"/> Traitement ou analyse des enregistrements
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :

Critère 5 : Sciences de l'information géographique

<input type="checkbox"/> Langages de script	<input type="checkbox"/> Progiciels statistiques
<input type="checkbox"/> Cartographie	<input type="checkbox"/> Gestion de bases de données
<input type="checkbox"/> Analyse spatiale ou temporelle	<input type="checkbox"/> Développement d'applications Web
<input type="checkbox"/> Collecte de données sur le terrain	<input type="checkbox"/> Télédétection
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :	

Critère 6 : Évaluations scientifiques spécialisées ☐

<input type="checkbox"/> Domaine d'expertise (p. ex. biodiversité benthique, génétique)
<input type="checkbox"/> Expérience de travail avec les ensembles de données issus des relevés des navires de recherche du MPO
<input type="checkbox"/> Expertise dans l'analyse des données et la création de résultats à partir de produits océanographiques et multifaisceaux ainsi que d'autres produits de télédétection (p. ex. cartes de l'habitat)
<input type="checkbox"/> Expérience de l'élaboration d'un aperçu biophysique, d'un aperçu socio-économique et de rapports d'évaluation des risques aux fins de planification spatiale marine
<input type="checkbox"/> Expérience de l'identification et de la classification de coraux et d'éponges à partir de photos ou de vidéos
<input type="checkbox"/> Expérience de la détection et de l'identification de mammifères marins à partir d'enregistrements acoustiques
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :

Critère 7 : Travaux sur le terrain dans le milieu marin ☐

Le soumissionnaire doit indiquer son expérience de travail sur le terrain dans l'environnement marin et fournir une copie de tous les certificats de formation applicables au travail sur l'eau ou à proximité de l'eau (p. ex. formations d'urgence en mer, formation de survie de base, premiers soins)

<input type="checkbox"/> Échantillonnage, traitement et consignation de données sur des spécimens biotiques et abiotiques à bord de navires
<input type="checkbox"/> Mise à l'essai et à l'épreuve de diverses formes d'équipement naval embarqués
<input type="checkbox"/> Échantillonnage, traitement et enregistrement des données océanographiques ou sur la qualité de l'eau
<input type="checkbox"/> Échantillonnage, traitement et consignation de photos ou de vidéos de spécimens biotiques ou abiotiques
<input type="checkbox"/> Logistique de la mise en place ou de la récupération des équipements scientifiques
<input type="checkbox"/> Le choix approprié du site, l'installation, la surveillance et le démantèlement des systèmes de gestion des déchets marins et terrestres
<input type="checkbox"/> L'identification des plages collectrices de débris marins sur le littoral. La gestion et la mise en œuvre ultérieures des activités de nettoyage, et la communication des résultats liés aux débris à l'aide d'une application appropriée
<input type="checkbox"/> La récupération d'engins de pêche perdus ou abandonnés
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :

Critère 8 : Équipement

Le soumissionnaire doit indiquer s'il peut concevoir et construire des équipements spécialisés à utiliser dans l'environnement marin, ou s'il a accès aux équipements suivants ou les possède. Une preuve de propriété est requise.

<input type="checkbox"/> Équipement scientifique à déployer sur le terrain, veuillez énumérer :
<input type="checkbox"/> Équipement d'imagerie, veuillez énumérer :
<input type="checkbox"/> Engins de pêche, veuillez énumérer :
<input type="checkbox"/> Équipement de laboratoire, veuillez énumérer :
<input type="checkbox"/> Équipement océanographique, veuillez énumérer :
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :

Critère 9 : Disponibilité des navires

Cochez toutes les cases qui s'appliquent et fournissez des informations supplémentaires aux endroits indiqués. L'enregistrement du bateau et une preuve d'assurance sont requis. Les spécifications doivent être précisées pour chaque navire.

Disponibilité des navires	Nombre de navires
<input type="checkbox"/> Possède un navire ou plus	
<input type="checkbox"/> A accès à un navire ou plus	

Taille des navires	Nombre de navires
<input type="checkbox"/> Très petit (moins de 25 pi)	
<input type="checkbox"/> Petit (25 pi à 34 pi 11 po)	
<input type="checkbox"/> Grand (de 35 pi à 64 pi 11 po)	
<input type="checkbox"/> Très grand (supérieur à 64 pi 11 po)	

***Veuillez remplir le tableau suivant pour chaque navire indiqué ci-dessus.**

Caractéristiques du navire	
Description	
Nom	
Longueur hors tout (en pieds)	
Port d'attache	
Portée du navire	<input type="checkbox"/> Près des côtes <input type="checkbox"/> Zone semi-hauturière <input type="checkbox"/> Zone hauturière

Capacité et hébergement		
Quelle est la capacité du navire (nombre total autorisé de personnes à bord)?		
Le navire possède-t-il son propre équipage?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Avez-vous accès à des techniciens scientifiques?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le navire dispose-t-il de l'espace nécessaire pour accueillir au moins un technicien scientifique, au besoin?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le navire a-t-il des installations d'hébergement? Si oui, veuillez décrire les installations d'hébergement.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le navire a-t-il les provisions nécessaires pour passer la nuit hors du port? Si oui, veuillez indiquer combien de temps le navire peut rester en mer.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Plateformes et équipement		
Le navire dispose-t-il de plateformes et de moyens (p. ex. treuils, flèches) pour déployer de l'équipement scientifique (p. ex. équipement océanographique, engins de pêche, équipement acoustique)? Veuillez préciser.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le navire dispose-t-il d'un système de positionnement dynamique ou d'une technologie similaire?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Critère 10A : Collecte des connaissances écologiques locales dans le milieu marin



<input type="checkbox"/> Entretiens avec des informateurs-clés et sollicitation de réactions des membres de la communauté sur le milieu marin
<input type="checkbox"/> Traitement des connaissances, numérisation de l'information, développement et gestion de bases de données
<input type="checkbox"/> Production de rapports, publication des données ou création de produits cartographiques à l'aide de l'information recueillie lors d'entretiens avec des informateurs-clés
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :

*Critère 10B : Collecte de connaissances autochtones sur le milieu marin**

***Ce critère s'applique uniquement aux contrats réservés aux entreprises autochtones.**

<input type="checkbox"/> Expérience de la réalisation d'entretiens avec des informateurs-clés pour collecter des connaissances autochtones sur le milieu marin de Terre-Neuve-et-Labrador
<input type="checkbox"/> Expérience avec les techniques de cartographie participative afin de collecter les composantes écologiques et biologiques importantes pour les Autochtones sur un environnement
<input type="checkbox"/> Traitement des connaissances, numérisation de l'information, développement et gestion de bases de données

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6160-210004/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID
o1z009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Production de rapports, publication des données ou création de produits cartographiques à l'aide de l'information recueillie lors d'entretiens avec des informateurs-clés

Autre, veuillez préciser :

Critère 11 : Publications

Le soumissionnaire doit indiquer s'il a des publications dans des revues scientifiques examinées par des pairs concernant des projets réalisés dans le milieu marin à Terre-Neuve-et-Labrador. Fournissez des liens Web vers deux exemples qui démontrent clairement votre expertise en la matière.

Exemple 1

Exemple 2

Critère 12 : Sensibilisation et éducation du public

Le soumissionnaire doit énumérer et inclure des photos, dans le CV joint, de tous les exemples de travaux réalisés ci-après.

Élaboration de produits (p. ex. affichage, matériel de communication)

Développement de produits multimédias (p. ex. photos ou vidéos professionnelles, médias sur le Web)

Animation, consultation et organisation en lien avec des événements publics axés sur le milieu marin

Organisation ou prestation d'expériences d'écotourisme dans le milieu marin

Autre, veuillez préciser :

Zones géographiques

Le soumissionnaire doit identifier les zones géographiques où les travaux du projet peuvent être réalisés :

Zones de protection marines

Baie Gilbert

Eastport

Chenal Laurentien

Refuges marins

Bassin Hatton

Ensellement Hopedale

Chenal Hawke

Fosse de l'île Funk

Talus nord-est de Terre-Neuve

Fermeture pour la conservation des coraux de la division 30

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6160-210004/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID
o1z009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Autres zones côtières, semi-hauturières et hauturières de Terre-Neuve		
<input type="checkbox"/> Sud de Terre-Neuve	<input type="checkbox"/> Divisions 4R, 4Vs, 4Vn de l'OPANO	<input type="checkbox"/> Côte nord-est de Terre-Neuve
<input type="checkbox"/> Baie de Fortune	<input type="checkbox"/> Baie Placentia	<input type="checkbox"/> Baie de Bonavista
Autres zones côtières, semi-hauturières et hauturières du Labrador		
<input type="checkbox"/> Sud du Labrador	<input type="checkbox"/> Côte du Labrador – Centre	<input type="checkbox"/> Nord du Labrador
Activités terrestres		
<input type="checkbox"/> Laboratoire	<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :	

ANNEXE « C »

Processus De Passation De Marché/format D'Énoncé Des Travaux

1. PROCESSUS DE PASSATION DE MARCHÉ

Les différents besoins seront annoncés et traités comme ceci:

- 1.1 Le CPFP arrangement en matière d'approvisionnement (SAA) préparera une demande de propositions (DP), y compris un énoncé des travaux (EDT) présenté dans le format fourni. Ce sera distribué par courriel à tous les entrepreneurs dans la catégorie pertinente.
- 1.2 Le ou les entrepreneurs fournissent en retour une proposition de prix ferme par courriel au SAA dans les délais prescrits. Cette proposition doit présenter un prix ferme tout compris pour la réalisation des travaux décrits dans l'EDT. Pour les travaux urgents, le SAA peut demander l'envoi de la proposition dans un délai de 24 heures.

Pour être recevable, l'entrepreneur doit satisfaire à toutes les exigences de la DP, utilisant le personnel dans leur AA.

- 1.3 La sergente d'armes choisira la proposition conforme au prix le plus bas pour l'attribution d'un contrat, et transmettre le document contractuel à l'entrepreneur retenu par courriel. Une copie du contrat sera envoyée à l'autorité technique du MPO.
- 1.4 Après l'inspection finale et l'acceptation des travaux par le Canada, l'entrepreneur doit envoyer une facture pour le paiement du MPO, avec une copie à l'autorité arrangement en matière d'approvisionnement de TPSGC. La facture doit contenir une référence au numéro de l'AA de TPSGC et le numéro de contrat.

Les deux parties doivent faire attention dans leurs activités de passation de marchés, car le Canada ne peut, en aucun cas, autoriser le paiement d'une facture de plus de 100 000\$ en vertu d'un contrat résultant de ces AMA. Tous les contrats seront assujettis à une vérification, en vertu de l'AMA.

2. FORMAT D'ÉNONCÉ DES TRAVAUX (EDT)

Toutes les DDP contiennent un EDT utilisant ce format, et portant sur les éléments suivants, selon le cas:

2.1 PORTÉE

Présente une brève présentation des travaux à analyser: quoi, où et quand, mais pas comment. Il revient à l'entrepreneur de déterminer comment, d'après les critères suivants indiqués dans l'EDT, ce qui se reflétera dans sa proposition pour les travaux.

2.2 RÉFÉRENCES

- a. Plans pilotes
- b. Normes
- c. Règlements
- d. Normes d'assurance de la qualité

2.3 DESCRIPTION TECHNIQUE

- a. Définir les exigences du point de vue de la réalisation
- b. Indiquer clairement quels travaux doivent être effectués

2.4 PREUVE DE RÉALISATIONS

- a. Inspection
- b. Essais
- c. Attestation

2.5 LIVRABLES

- a. Dessins (y compris les éventuelles révisions)
- b. Rechanges
- c. Formation
- d. Manuels
- e. Maintenance
- f. Logiciel

Annexe « D » Exigences En Matières D'Assurances

Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.

j. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.

k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.

m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

n. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

*Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

*Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

Assurance responsabilité en matière maritime

1. L'entrepreneur doit souscrire une assurance protection et indemnisation mutuelle qui doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution. L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la [Loi sur la responsabilité en matière maritime](#), L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail décrite au paragraphe 2 ci-dessous.

2. L'entrepreneur doit souscrire une assurance contre les accidents du travail, qui couvre tous les employés effectuant des travaux conformément aux exigences réglementaires du territoire ou de la province. Ou même, les exigences réglementaires de l'État, de la résidence ou de l'employeur, ayant une autorité sur ces employés. Si la Commission des accidents du travail juge que l'entrepreneur fait l'objet d'une contravention supplémentaire en raison d'un accident causant des blessures ou la mort d'un employé de l'entrepreneur ou sous-traitant, ou découlant de conditions de travail dangereuses, cette contravention doit être aux frais de l'entrepreneur.
3. La police d'assurance protection et indemnisation mutuelle doit comprendre les éléments suivants :
- a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement concernant les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- b. Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Pêches et Océans et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause.
- c. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.
- d. Responsabilité réciproque et séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
(Les agents de négociation des contrats doivent insérer l'option, s'il y a lieu.)
- e. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), L.R.C. 1985, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné conformément à la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.
Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

*Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :
*Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6160-210004/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID
o1z009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6160-210004/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID
o1z009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E »

Rapports D'Utilisation Périodique

Le fournisseur doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, le fournisseur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable des arrangements en matière d'approvisionnements.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

NIBS	Numéro d'AMA	Titre et description de l'AMA	Type de document	Nom du fournisseur	Renseignements sur le contrat du fournisseur	Valeur de l'AMA (\$)	
						Valeur originale	Valeur totale modifiée
Nom du responsable de TPSGC	Période de référence (exercice et trimestre)	Détails sur la demande subséquente par le ministère ayant passé la commande					
		Ministère ou organisme	Lieu de réalisation (province)	Nbre total de commandes pour la période de référence (trimestre)	Valeur totale (\$) des commandes pour la période de référence (y compris TPS/TVH)	Nbre total de commandes pour l'exercice à ce jour	Nbre total de commandes pour l'exercice à ce jour (y compris TPS/TVH)

Les renseignements requis sur le présent arrangement en matière d'approvisionnement doivent être envoyés par courriel à l'adresse suivante : rhonda.lacey@pwgsc.gc.ca.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6160-210004/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6160-210004/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
o1z-1-44180

Id de l'acheteur - Buyer ID
o1z009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Annexe « F »
Information Requise Pour L'Attestation Relative Au Code De Conduite
[Compléter avec le soumission]

Veillez fournir le nom des entités suivantes, selon la nature du droit de propriété de l'entreprise.

1. Dans le cas d'une personne morale: le nom de chacun des membres du conseil d'administration

2. Dans le cas d'une entreprise individuelle ou d'un particulier faisant affaires sous le nom d'une entreprise: le nom de l'unique propriétaire ou particulier

3. Dans le cas d'une coentreprise: le nom de tous les membres actuels de la coentreprise

4. Dans le cas d'un particulier, le nom complet de la personne
